PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 14 mars 2022, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire, André Rioux, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1	M. Gaétan Boutin # 2
M. Mathieu Breton # 3,	M. Jocelyn Lantagne # 4
Mme Johanne Sabourin # 5	M. Yvon Lantagne # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et Greffière-trésorière par intérim est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30

2022-03-37 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolut à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 14 février 2022
4. Correspondance et informations
   a- Formation complétée par le conseil
   b- Projet de soutien d'urgence en solidarité avec le peuple ukrainien
5. Adoption du règlement sur les chiens
6. Demande d'appui-Organisation soirée contes et légendes
7. Demande d'appui — Fête estivale du 24 juin 2022
8. Avis de motion règlement sur les permis
9. Avis de motion immeuble de plus de 500 000 $
10. Avis de motion code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
11. Négociation achat du terrain avec la Fabrique de Saint-Marc-de-Figuery
12. Projet création d'œuvres d'art sur planches
13. Dépôt du rapport budgétaire du mois février 2022
14. Adoption des dépenses
15. Varia :__Lettre de démission de Martine Lachaine_____
16. Période de questions du public
17. Levée

Adoptée

2022-03-38 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 FÉVRIER 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022.

Adoptée

CORRESPONDANCE :

FORMATION COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL

Les membres du conseil ont tous suivi leur formation demandée par la commission municipale :

— Module 1 : Comprendre l'organisation municipale : rôles, pouvoir et obligation
— Module 2 : (Éthique et déontologie) resituer son rôle et ses responsabilités dans l'environnement municipal
— Module 3 : Mesurer l'enjeu et l'impact de ses décisions
— Module 4 : Adopter la posture juste au cœur des relations publiques

2022-03-39 PROJET DE SOUTIEN D'URGENCE EN SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE UKRAINIEN

Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu que les élus·es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Attendu que la volonté des élus·es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé

Que la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil de donner leur soutien au peuple ukrainien

Adoptée

2022-03-40 ADOPTION RÈGLEMENT SUR LES CHIENS

Considérant qu'il y a lieu d'abroger le règlement numéro 167 et numéro 162 concernant les animaux et ses amendements afin qu'il soit adopté en nouveau règlement ;

Considérant que la sécurité des citoyens constitue une priorité pour la municipalité ;

Considérant que la loi ne considère plus les animaux comme un bien meuble;

Considérant que le gardien est responsable de l'animal dont il a la garde, qu'il doit assumer son contrôle et sa surveillance et qu'il doit veiller à ce qu'il ne cause aucun dommage;

Considérant que la municipalité a adopté une philosophie de gestion animalière axée sur l'éthique et priorisant la santé et le bien-être de l'animal ainsi que la sensibilisation, l'éducation la prévention du gardien de l'animal et de la population en général;

Considérant que la municipalité désire règlementer la garde et le contrôle des animaux sur son territoire;

Considérant que le présent règlement s'applique sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery sont exclus du présent règlement les animaux de ferme;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 14 février 2022.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolut à l'unanimité que le règlement suivant soit adopté le 14 mars 2022.

Adoptée

2022-03-41 DEMANDE D'APPUI — ORGANISATION SOIRÉE CONTES ET LÉGENDES

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'appuyer la corporation de développement socio-économique de Saint-Marc-de-Figuery et d'autoriser madame Jocelyne Bilodeau agente de développement de faire le dépôt d'un projet au fond local d'initiatives collectives de la MRC d'Abitibi pour l'organisation de la soirée contes et légendes du 11 août 2022.

Adoptée

2022-03-42 DEMANDE D'APPUI — FÊTE ESTIVALE DU 24 JUIN 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'appuyer la corporation de développement socio-économique de Saint-Marc-de-Figuery et d'autoriser madame Jocelyne Bilodeau agente de développement de faire le dépôt d'un projet au fond local d'initiatives collectives de la MRC d'Abitibi pour l'organisation d'un pique-nique communautaire à l'occasion de la fête estivale du 24 juin 2022, sous le thème <<Chapeau de paille et Ombrelle>>.

Adoptée

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT SUR LES PERMIS

Monsieur le conseiller Mathieu Breton donne un avis de motion et fait le dépôt du règlement sur les permis. Règlement qui sera adopté à une séance ultérieure.

AVIS DE MOTION IMMEUBLE DE PLUS DE 500 000 $

Monsieur le conseiller Martin Thibeault donne un avis de motion et le dépôt du règlement sur les immeubles de plus de 500 000 $. Règlement qui sera adopté à une séance ultérieure.

AVIS DE MOTION CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Madame la conseillère Johanne Sabourin donne un avis de motion et le dépôt du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. Règlement qui sera adopté à une séance ultérieure.

2022-03-43 NÉGOCIATION ACHAT DU TERRAIN AVEC LA FABRIQUE DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le maire, monsieur André Rioux, ainsi que la direction générale à faire une promesse d'achat et négocier l'achat du terrain avec la Fabrique de Saint-Marc-de-Figuery. Les négociations seront selon la grandeur dont nous aurons besoin pour réaliser le projet montant évalué entre 30 000 $ et 60 000 $.

Adoptée

2022-03-44 PROJET CRÉATION D'ŒUVRES D'ART SUR PLANCHES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et unanimement résolu d'autoriser l'agente de développement; madame Jocelyne Bilodeau, à faire le dépôt d'une demande d'aide financière au fonds d'initiative culturel local de la MRC d'Abitibi pour la création d'œuvres d'art sur planches.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE FÉVRIER 2022

2022-03-45 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'adopter les dépenses du mois de février 2022 et celles prévisibles de mars 2022, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois de février pour un total de 85 382.70 $
Versement par chèque C2200016 à C22000033
Paiement en ligne sécurisée L220013 à L2200020
Paiement par transfert électronique P2200021 à P2200031

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de mars 2022
Salaires payés en février 2022
D2200010 à D22000027 pour un montant total de 9 684.75 $

Adoptée

VARIA :

Dépôt de la lettre de démission de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Martine Lachaine.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-03-46 **LEVÉE**

À 20 h 40, il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

Adopté

André Rioux, maire	Martine Lachaine, directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim